



Le manque de transparence et de responsabilité en matière d'information, d'activités et de prise de décision dans le domaine de la pêche a favorisé la mauvaise gestion des pêcheries, la pêche illégale, les violations des droits de l'homme et du travail, l'accès inéquitable aux ressources, ainsi que la fraude. **Il en résulte des zones de pêche surexploitées, des moyens de subsistance menacés, une insécurité alimentaire dans les communautés côtières et la mise en péril de la sécurité des équipages.**

Qu'est-ce que la transparence des pêches et pourquoi est-ce si important ?

La transparence des pêches est un outil qui permet de soutenir des zones de pêche durables et saines, de maintenir des communautés côtières prospères, de protéger l'équipage à bord des navires et d'encourager une gouvernance effective. **Dans ce contexte, la transparence signifie des informations plus nombreuses et de meilleure qualité, librement disponibles et directement accessibles**, qui permettent une prise de décision éclairée et un débat public engagé sur la gouvernance des secteurs de la pêche à l'échelle mondiale.

Comment la Coalition encourage-t-elle la transparence des pêches ?

De nombreuses initiatives et organisations dans le monde entier sont déjà engagées dans un travail acharné pour améliorer la transparence, mais étant donné la nature mondiale des pêcheries et l'ampleur des défis auxquels notre océan est confronté, un cadre qui unit les organisations est nécessaire pour maximiser l'impact collectif.

La Coalition pour la transparence des pêches renforce ces efforts et fournit une plateforme où les membres peuvent partager les meilleures pratiques et les leçons apprises, tirer parti et amplifier le travail de chacun, et ce, dans des endroits qui manquent encore de transparence.

La Charte mondiale pour la transparence des pêches fournit un cadre permettant aux organisations membres d'inciter les gouvernements à mettre en œuvre des réformes en matière de transparence des pêches.

Réunie autour de la Charte Mondiale, la Coalition pour la transparence de la pêche rassemblera ses membres afin d'identifier les priorités, d'établir les partenariats et de développer des plans d'action stratégiques en coopération.

Pour plus d'informations sur la Coalition pour la transparence dans le secteur de la pêche et pour devenir membre de la Coalition, veuillez consulter notre site web :





Charte mondiale pour la transparence des pêches

La Charte mondiale pour la transparence des pêches est un ensemble holistique de principes autour desquels les membres de la Coalition coordonnent leurs efforts de plaidoyer. La Charte vise à garantir que les informations sur les navires et les activités de pêche sont largement disponibles pour soutenir les pratiques de gestion des zones de pêche qui favorisent une production de produits de la mer exempte de pratiques illégales et de violations des droits de l'homme en mer. Bien qu'elle soit destinée à l'ensemble du secteur des zones de pêche et facilement applicable aux zones de pêche industrielles, la Coalition reconnaît que certains principes doivent être adaptés avant de pouvoir être appliqués de manière efficace à l'ensemble de ces zones à petite échelle.

Principes de Politique

Information du navire	1		Exiger des numéros d'identification uniques pour les navires de pêche (navires de transport frigorifiques et de ravitaillement).
	2		Publier des listes des licences des navires de pêche, des autorisations et des sanctions.
	3		Rendre public la propriété effective des navires.
	4		Mettre fin à l'utilisation de pavillons de complaisance par les navires de pêche.
Activité de pêche	5		Rendre public les données relatives à la position des navires.
	6		Interdire ou surveiller de près le transfert des poissons entre bateaux et mer.
	7		Rendre obligatoire l'adoption de systèmes de contrôle solides garantissant la légalité et la traçabilité des produits de la mer, du bateau à nos assiettes.
Gouvernance et gestion	8		Ratifier et respecter les instruments internationaux qui fixent des normes claires pour les navires de pêche et le commerce des produits de la pêche. Y compris l'accord de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les mesures du ressort de l'État du port, les principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), la convention C188 de l'OIT et l'accord du Cap de l'Organisation maritime internationale (OMI).
	9		Garantir un accès public équitable aux données relatives à la pêche, mais aussi à la participation et à la prise de décision.
	10		Collecter des données sur les conditions des équipages des navires de pêche et les publier sous forme agrégée.